La Section de la *Lozère*

Mende, le 3 juillet 2019

GEOGRAPHIE REVISITÉE DE LA DDFiP48 : LE PRIX DE L'ABANDON DU TERRITOIRE

Cela fait maintenant 3 semaines que la DDFiP de la Lozère a publié son « hypothèse d'organisation des services de la DGFiP ».
Les choses devraient maintenant être claires pour tous les agents de notre département sur l'évolution de notre direction :

- transfert de tous les SIP et de tous les SIE à Mende ;
- fermeture des trésoreries du Collet de Dèze et de La Canourgue ;
- fusion-absorption de la trésorerie de Saint-Chély d'Apcher par celle de Marvejols (cela signifie que cette commune est purement et simplement rayée de la carte de la DGFiP) ;
- fusion-absorption de la paierie départementale par la trésorerie principale de Mende ;
- scission de la TP/Paierie pour mettre en place une trésorerie « hôpitaux ».

Les choses devraient être claires aussi sur l'absence manifeste de marges de manœuvre au plan local par rapport à la « carte d'entrée en négociation ». Il sera impossible de sauver une antenne, sauf si en contrepartie, on propose d'en sacrifier une autre (cf le confidentiel « guide pour la phase de concertation Projet géographie revisitée » depuis, largement diffusé).

D'ailleurs, il est des signes qui ne trompent pas :

1) la revalorisation de la « Prime de Restructuration de Service », qui est un point d'orgue de l'argumentaire de la direction lorsqu'elle se déplace dans les services. C'est comme si elle débarquait avec des valises pleines de billets ;

2) l'assouplissement des conditions requises pour bénéficier de l'Indemnité de Départ Volontaire, et la prise en compte de certaines primes pour en déterminer le montant ;

3) toutes les mesures destinées à rassurer les cadres quant au maintien de leur régime indemnitaire voire à leur garantir un déroulement de carrière encore plus intéressant qu'il n'est déjà.

4) dès 2020, dans le cadre de la départementalisation, tout l'éventail des priorités suite à restructuration est revu.
   Il y aura en tout premier, la **Priorité pour suivre son emploi et ses missions** (obligation si même commune) L'agent est prioritaire pour suivre sa mission dans la limite des emplois transférés.

1 ter, boulevard Lucien Arnault • 48005 MENDE CEDEX • **Tél**. 04.66.52.41.67 • **Courriel** :solidairesfinancespubliques.ddfip48@dgfip.finances.gouv.fr

Ensuite la **Priorité pour rester sur son service d'origine en cas de vacance** Si un poste devient vacant à l'issue du mouvement (mutation, retraite), l'agent devient prioritaire sur ce poste.

Puis la **Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature sur sa commune d'affectation** (impossible en Lozère)Exemple : Fermeture du SIP Montpellier Nord-Ouest = priorité sur les 3 autres SIP de Montpellier

Quatrièmement, la **Priorité pour tout emploi vacant situé sur sa commune d'affectation** Exemple : Fermeture du SIE de Mende = priorité pour le SIP de Mende ou la Trésorerie Principale (c'est la prochaine étape)

En cinquième, la **Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature sur l'ensemble de la direction** Exemple : Fermeture d'une trésorerie SPL = priorité sur toutes les autres trésoreries SPL du département.

Enfin, en dernier lieu, la **Priorité pour tout emploi vacant sur le département**

Notez bien qu'il n'y a plus de garantie de maintien à résidence, en surnombre.
D'ailleurs, le guide cité un peu plus haut mentionne le fait que **« l'agent dont le service ferme ne possède pas de garantie de rester sur la même commune.**
Mais il est précisé que **« aucun agent ne quittera le département pour suivre son poste, s'il ne le souhaite pas »** (ouf...).
Et « à défaut d'obtenir une affectation sur un poste vacant, l'agent sera ALD local sur la direction (ATTENTION : ALD Local = ALD Départemental, sans résidence).

On se rend bien compte que l'administration ne mettra pas tout en œuvre pour nous « recaser » en tenant compte de nos fonctions antérieures et sur des postes où nous pourrions être immédiatement efficaces.

Car ce qui est en jeu, ce n'est pas l'amélioration du service public et son adaptation aux nouvelles modalités de contact, c'est beaucoup plus dogmatique.

Ce qui est en jeu, c'est le respect d'une promesse électorale : la suppression de 50 000 postes de fonctionnaires d'État.
Car depuis le début du quinquennat et la mise en œuvre du prélèvement à la source et la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement ne cesse de lorgner sur ce formidable gisement de suppressions de postes que représente la DGFiP.

Sa stratégie consiste à diviser les agents pour arriver à ses fins, mais personne ne s'en sortira individuellement, seules l'opposition et l'action collective nous permettront de le faire reculer.
Son objectif est le démantèlement d'un réseau de service public efficace et réactif au plus proche du citoyen.
Et sans une mobilisation massive des élus, des usagers et des agents, rien ne pourra arrêter ce funeste jeu de massacre.

Défendons-nous !

1 ter, boulevard Lucien Arnault • 48005 MENDE CEDEX • **Tél**. 04.66.52.41.67 • **Courriel** :solidairesfinancespubliques.ddfip48@dgfip.finances.gouv.fr